

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE MICHEL CHASLE situé sur la commune de EPERNON.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Forme du Marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret relatif aux marchés publics.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Fromage blanc 432Unité(s) (réponse le 29/03/2020 au plus tard) – Livraison le : 28/04/2020

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison avant 10 heures téléphone : 02.37.83.80.54

## **Article 2 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues aux articles 62 et 63 du Décret relatif aux marchés publics.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

### **Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :**

- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 60%
- Qualité du produit (fraicheur) (Prêt à consommer à la livraison) – 40%

**Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

### **Elimination des offres :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés,

dûment remplis et signés.

### **Coordonnées de l'acheteur :**

- COLLEGE MICHEL CHASLE
- CARINE MAURICE
- 2 RUE DU GENERAL LECLERC
- 28230 EPERNON
- Responsable des achats : CARINE MAURICE
- Téléphone :
- Courriel : [gestionepernon@ac-orleans-tours.fr](mailto:gestionepernon@ac-orleans-tours.fr)

### **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif compétent : Chartres